

Si nous nous reportons aux rapports reçus lors de l'Exposition, nous serions plus portés à attribuer ce résultat au manque d'attractions et par conséquent à l'abstention du public de se rendre à l'exposition.

Ce sont le grand nombre des attractions et une administration libérale qui font le succès d'une exposition. On l'avait oublié à Montréal et on en a payé les conséquences. Québec n'a pas su profiter de la leçon—ce sera, espérons-le, pour la prochaine exposition.

La ville d'Edmonton, Territoires du Nord Ouest, offre un terrain gratuit et une exemption de taxes pendant dix ans, à un industriel pourvu d'un capital suffisant pour y construire et mettre en opération un atelier pour la construction de machines et une fonderie dans cette place.

Le beurre verni constitue une nouveauté, que nous croyons utile de faire connaître. Chez les marchands de comestibles, en Angleterre, on trouve des mottes de beurre capables d'intriguer les profanes. On croirait que ces mottes sont couvertes d'une légère couche d'un aspect particulier, qui ressemble à de la glace. Ce beurre est appelé : *beurre verni*, *beurre laqué* ou *beurre glacé*.

Le procédé de glaçage est simple, pratique, il semble aussi excellent, en ce sens qu'il assure plus longtemps la conservation du produit.

La préparation du beurre verni se fait de la façon suivante : on lave d'abord parfaitement le beurre, puis on le façonne en livres, suivant les formes habituelles, et on le place dans un endroit très frais.

On dissout une cuillerée de sucre blanc dans de l'eau et on chauffe la solution. Le beurre, placé sur un linge, est ensuite enduit rapidement,

au moyen d'un pinceau très doux, de la solution chaude de sucre. Par ce procédé, une légère couche de beurre est fondue à la surface, grâce à la chaleur de l'enduit, et forme avec celui-ci une sorte de vernis glacé et brillant. Tout naturellement, cette couche imperméable à l'air contribue à conserver le beurre frais plus longtemps, et lui donne un goût très apprécié.

Les contribuables de Goderich, Ontario, se proposent de voter un règlement pour le prélèvement, au moyen de débetures, d'un bonus de \$55,000, qui serait octroyé à un manufacturier belge, lequel se dispose à établir dans cette localité une manufacture de verre à vitres.

L'Agence Mercantile R. G. Dun & Co, annonce que M. A. C. Mathews, gérant de son bureau de Montréal, a donné sa démission et que son successeur est M. George J. Williams, ancien gérant du bureau de Hamilton, Ont.

M. Williams possède une grande expérience dans cette branche spéciale si importante pour le commerce ; il n'est pas un nouveau venu dans la carrière et nous arrive précédé d'une réputation de grande loyauté.

Les ventes régulières de fourrures, par la maison C. M. Lampson & Co., à Londres, Angl., les 17 et 18 octobre, ont donné les résultats suivants en ce qui concerne les fourrures d'origine canadienne :

Rat Musqué, 25 p. c. de moins qu'en janvier.

Skunk, 5 p. c. de moins qu'en mars.

Martre, 7½ p. c. de moins qu'en mars.

Mink, 7½ p. c. de moins qu'en mars.

Renard argenté, 75 p. c. de plus qu'en mars.